

Décret

Générale

colonial

Décret n° 13 JUILLET 1967 portant dissolution du Parti Mouvement populaire de la Côte Française des Somalis

n° 13

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
13 juillet 1967

Numéro JO
n° 9 du 10/08/1967

Date du numéro
10 août 1967

VISAS

Sur le rapport du Premier Ministre, du Ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer et du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

Vu la loi du 10 janvier 1936 sur les groupes de combat et milices privées

Le Conseil des Ministres entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est et demeure dissous le Parti Mouvement populaire de la Côte Française des Somalis.

Art. 2

— Le Premier Ministre, le Ministre d'Etat chargé des Départements et Territoires d'outre-mer et le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au « Journal officiel » de la République française.

Par le Président de la République : Le Premier Ministre, Georges POMPIDOU. Le Ministre d'Etat chargé des Départements et Territoires d'outre-mer, Pierre BILLOTTE. Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, Louis JOXE.